

Prune de 40 francs pour s'être gouré d'un chiffre

PÂQUIS Un conducteur vaudois s'est trompé en insérant son numéro de plaques dans l'horodateur. Il a été sanctionné.

«Un parfait scandale frisant l'escroquerie», déplore Antoine. Le 22 novembre, il s'est garé à la rue Pécolat, aux Pâquis. Sa voiture étant en réparation, il avait emprunté un véhicule à son carrossier. Au moment de payer son ticket de parking à l'horodateur, il s'est trompé en tapant, dans le numéro de plaques, un 2 au lieu d'un 7. Une erreur qui va lui coûter... 40 francs. «C'est du racket! J'ai payé mon ticket et l'ai placé sur le pare-brise comme il fallait, je ne connais-



Les agents ont collé Antoine 8 minutes après qu'il s'était garé. -KEY

sais pas le numéro par cœur et j'ai juste confondu un chiffre», râle le Lausannois, qui a découvert la douloureuse en revenant de son rendez-vous. Il

a fait opposition pour que l'amende soit annulée.

«Le numéro doit être juste», signifie Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des

Parkings. Il explique: «La durée maximum de stationnement est de 1 h 30 et il est interdit de recharger. Des gens mettent délibérément un faux numéro pour rester plus longtemps et disent ensuite qu'ils se sont trompés. Alors, on sanctionne.» Jean-Yves Goumaz rappelle que le paiement par smartphone, lancé en juin 2015, simplifie les choses.

Petit hic: l'erreur de chiffre ne figure pas sur la liste des infractions, certifie Me Jacques Roulet: «Ils en ont inventé une qui n'existe pas, on ne peut pas aller contre le texte d'une ordonnance légale.» Selon cet avocat spécialisé dans le droit routier, la contestation d'Antoine a de très bonnes chances d'aboutir. -MARINE GUILLAIN

20 secondes



Thierry Cerutti dégradé

CANTON Le Conseil d'Etat a sanctionné le policier et élu du MCG. Il était brigadier chef de groupe, il n'est plus que sous-brigadier. Lui sont reprochés ses critiques de la justice et un mélange entre ses fonctions professionnelles et politiques, relate la «Tribune de Genève». Thierry Cerutti a fait appel.

Millions pour la France

RÉGION Le Canton a versé 282 millions de francs à l'Hexagone. Il s'agit de la rétrocession de l'impôt à la source 2015 des frontaliers, soit 3,5% de leur masse salariale totale brute. Pour 2014, il y avait 279 millions.

La police aveugle les cambrioleurs

Une opération des forces de l'ordre a débouché sur l'arrestation de deux hommes à Vernier, hier à 11 h. Des patrouilles sont intervenues sur demande de la brigade des cambriolages près du pont de l'Écu. Cinq voitures, dont trois

banalisées, ont été engagées, selon un témoin. Les agents ont bandé les yeux des suspects menottés. Le procédé, rare, a été utilisé pour préserver l'anonymat des inspecteurs susceptibles de mener des filatures, a expliqué la police.

PUB

Retrouvez M. Noire dans vos magasins Migros



Et aussi au MParc La Praille!

www.marmites.ch

MIGROS M comme Marmites.



Le club attire régulièrement des centaines de spectateurs. -CS INTERSTAR

Supporters priés de faire moins de bruit

VAREMBÉ L'amour des fans du CS Interstar pour leurs favoris s'exprimera a cappella, sans tambour ni trompette. Le club de 2e ligue interrégionale va demander à son public de ne plus prendre d'instruments au stade. Une mesure décidée lundi après une conciliation avec des voisins exaspérés par le bruit lors des matches, 13 dimanches par an. La Ville a été

saisie de deux plaintes. «Tout cela est un peu exagéré», juge le président du CS Interstar. Si Frédéric Simoes se veut compréhensif, il prévient: «Un petit club n'a pas les moyens de contrôler tout le monde.» Contacté, l'un des deux plaignants n'a pas souhaité s'exprimer pour l'instant. Le point de la situation sera fait avec les voisins en juin prochain. -DRA

Cathédrale parée de vert pour dire non à la mort

VIEILLE-VILLE Les monuments de près de 2000 cités du monde entier se sont illuminés hier, pour célébrer la Journée internationale «Villes pour la Vie - Villes contre la peine de mort». Genève a

montré sa solidarité avec les condamnés à mort en illuminant la cathédrale Saint-Pierre. Le 30 novembre marque l'anniversaire de la 1re abolition de la peine de mort, en 1789 en Toscane. -PHOTO LÉO



L'augmentation

12,7%

C'est la hausse des infractions pénales pour violences domestiques enregistrées dans le canton en 2015. Elles concernaient essentiellement des injures, des menaces ou des lésions corporelles simples.